





**LE PUY-EN-VELAY**

**Faute de personnel, les Urgences sont fermées les soirées et les nuits de ce week-end**



Il est demandé à la population de ne pas se présenter aux urgences du CHER et d'appeler le 15. Photo archives Progrès /Lucas ORIOL

Comme lors du week-end de Pâques, le Centre hospitalier Emile-Roux au Puy-en-Velay n'assurera pas l'accès et le libre accueil au service des Urgences pour les soirées et nuits du vendredi 5 au samedi 6 mai, du samedi 6 au dimanche 7 mai, et du dimanche 7 au lundi 8 mai de 17 h 30 à 7 h 30.

Afin de continuer à garantir la prise en charge des urgences vitales, il est demandé à la population de ne pas se présenter aux urgences du CHER et d'appeler le 15 qui prodiguera les premiers conseils. Les médecins régulateurs orienteront en fonction de la situation, vers la médecine de ville (via la régulation libérale au 04.71.04.33.33 et les maisons médicales de garde du territoire), un autre service d'urgences, ou le centre hospitalier le plus proche.

**Grosses difficultés de recrutement**

Une décision qui s'inscrit dans un contexte de difficultés de recrutement de personnel médical. Des difficultés telles que les leviers habituels comme l'intérim et la réorganisation des services n'ont pas suffi à maintenir l'organisation habituelle.

Si l'accueil aux Urgences du CHER est fermé, le service mobile d'urgence et de réanimation restera opérationnel. Le SAMU-Centre 15 restera également actif afin de répondre aux appels et à la régulation des urgences.

L'accueil des femmes enceintes et des parturientes est maintenu en salle de naissance.

La permanence des soins via la régulation libérale au 04.71.04.33.33 et la maison médicale de garde seront également disponibles aux horaires d'ouverture habituels.

**HAUTE-LOIRE**

**Le maire du Puy-en-Velay s'est rendu à Jérusalem**

Michel Chapuis, le maire du Puy-en-Velay, s'est rendu à Jérusalem du 17 au 20 avril dans le cadre d'un voyage organisé par le Comité français pour Yad Vashem, à l'occasion des cérémonies de Yom Ha Shoah.

Ce voyage mémoriel était composé d'une délégation d'une dizaine d'élus français faisant partie du Réseau « Villes et Villages des Justes de France » ou ayant créé un lieu de mémoire en hommage aux Justes de France.

A cette occasion, Michel Chapuis a rencontré l'ambassadeur de France en Israël et a participé aux commémorations officielles dans le cadre de la journée du souvenir pour la Shoah. À l'Institut commémoratif des martyrs et des héros de la Shoah (Yad Vashem), il a déposé un ceintil en hommage à Alex Brotle, « juste parmi les Nations » qui, au Puy-en-Velay et dans ses environs, a accueilli, mis à l'abri et sauvé de nombreux enfants juifs pendant la guerre.



Michel Chapuis (à droite) a participé à un voyage organisé par le Comité français pour Yad Vashem. Photo fournie par la mairie du Puy-en-Velay

HTL16 - V1

**AVIS**

**Enquêtes publiques**

**COMMUNES DE SAINT-MAURICE-DE-LIGNON ET GRAZAC**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT SÉCURISÉ DES ACCÈS À LA PASSERELLE HIMALAYENNE DES GORGES DU LIGNON**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2023-48 du 19 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement sécurisé des accès à la passerelle himalayenne des Gorges du Lignon sur les communes de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac et à la possibilité du forçage nécessaire à la réalisation de l'opération.

Cette enquête publique, au profit de la communauté de communes des Sucs, d'une durée de 30 jours, se déroulera du mardi 16 mai 2023 à 8 heures 15 au mercredi 14 juin 2023 à 11 heures 45 inclus. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Maurice-de-Lignon.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac où il sera déposé pour être tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie au public :

Mairie de Saint-Maurice-de-Lignon : du mardi au samedi de 8 heures 15 à 11 heures 45

Mairie de Grazac : mardi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 heures à 12 heures mercredi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr) (rubrique : Publication enquêtes publiques Etat - déclaration d'utilité publique). Ces mêmes documents ainsi qu'un dossier dématérialisé pourront être consultés à la Préfecture de la Haute-Loire Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous tél. : 04 71 09 92 49.

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie sera faite, avant l'ouverture de l'enquête, par le président de la communauté de communes des Sucs, par lettre recommandée avec accusé de réception, aux propriétaires.

Mme Dany JOUFFROY, attachée au conseil départemental de Haute-Loire, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle recevra les observations du public :

- à la mairie de Saint-Maurice-de-Lignon, les : mardi 16 mai 2023 : de 8 heures 15 à 10 heures 15 samedi 3 juin 2023 : de 9 heures 45 à 11 heures 45

- à la mairie de Grazac, les : mercredi 24 juin 2023 : de 16 heures à 18 heures jeudi 1er juillet 2023 : de 10 heures à 12 heures samedi 10 juin 2023 : de 10 heures à 12 heures

De plus, les observations et propositions du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête déposés à cet effet en mairies de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac ;

- adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Saint-Maurice-de-Lignon (27 rue nationale - 43200 Saint-Maurice-de-Lignon) ;

- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-ep-gorgesdulignon@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-ep-gorgesdulignon@haute-loire.gouv.fr)

Toute observation formulée avant le 16 mai 2023 à 8 heures 15 ou après le 14 juin 2023 à 11 h 45 ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et ses conclusions.

Une copie du rapport et des conclusions motivés sera tenue à la disposition du public en mairies de Saint-Maurice-de-Lignon

et Grazac et à la Préfecture de Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat de la Haute-Loire pendant un an.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduits :

- En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et aux autres intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessabilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usucrolier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.

353459500

**VIES DES SOCIÉTÉS**

**Modifications statutaires**

**GAEC DE LA FERME DU PETIT NICE**

Groupement agricole d'exploitation en commun  
Capital social de 231 400 euros  
Siège social : Salettes 43290 Raucoules  
RCS Le Puy En Velay n°401 871 793

Réunis en Assemblée Générale, le 27 avril 2023, les associés ont décidé à compter du 1er Mai 2023 les modifications suivantes :

- De nommer en qualité de gérant M SOUVIGNET Jules-Pascal demeurant à 160 Chemin des Peyroux - Les Mazeaux 43290 RAUCOULES pour une durée indéterminée

- De préciser le siège de la société qui est : 1115 Route des Mazeaux - Salettes 43290 RAUCOULES

- De préciser l'adresse des associés qui est, pour SOUVIGNET Denise et Lionel 160 Chemin des Peyroux - Les Mazeaux 43290 RAUCOULES

- De proroger la durée de 40 années ce qui porte la durée totale à 90 années.

354599000

**VOTRE CONTACT**

**APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LEGALES**

**04 72 22 24 25**

[lprral@leprogres.fr](mailto:lprral@leprogres.fr)

Professionnels du Droit et du Chiffre en quelques clics publiez vos Annonces Légales partout en France.

LE PROGRES

LE JOURNAL

LE BIEN PUBLIC

[leprogres.vieessocietes-eurolegales.com](http://leprogres.vieessocietes-eurolegales.com)

Identifiant : + code d'accès sécurisé sur demande.

0609 101 811

[lprral@leprogres.fr](mailto:lprral@leprogres.fr)

plateforme nationale de saisie en ligne





**ROCHE-EN-RENIER**  
**M. Benoît TRILOUVERE, son époux ;**  
**Cécile et Carlos, Dominique et Michel,**  
**ses filles et ses gendres ;**  
**Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,**  
**Ainsi que toute la famille**  
**ont la tristesse de vous faire part du décès de**  
**Madame Marinette TRILOUVERE**  
**née VÉROT**  
 survenu le 20 mai 2023, à l'âge de 88 ans.  
 Ses funérailles auront lieu le **mardi 23 mai,**  
 à **15 heures**, en l'église **Saint-Maurice de**  
**Roches.**  
 Marinette repose à la chambre mortuaire  
 de l'EHPAD Marie-Goy.  
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-  
 ciements.  
 PF Alix-Ligier, Rosières/Saint-Vincent.  
 Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)  
 895456

**CERZAT — CEYSSAC — PRADES**  
**Agnès et Alain RAMAIN,**  
**sa fille et son gendre ;**  
**Louis et Marie-France MAZAUDIER,**  
**son fils et sa belle-fille ;**  
**Mariano, Julie et Sébastien,**  
**ses petits-enfants ;**  
**Ava, son arrière-petite-fille,**  
**Ainsi que toute la famille**  
**ont la douleur de vous faire part du décès de**  
**Madame Blanche MAZAUDIER**  
**née VIDAL**  
 survenu à l'âge de 91 ans.  
 Les obsèques auront lieu le **mardi 23 mai**  
**2023, à 14 h 30**, en l'église de Cerzat, suivies  
 de l'inhumation dans l'Inimité familiale.  
 Condoléances sur registre.  
 La famille remercie toutes les personnes qui  
 prendront part à sa peine, ainsi que son mé-  
 decin traitant, le personnel de l'ADMR et la  
 maison de retraite Les Pireilles de Poulhaguet.  
 PF Moneynon, Langeac.  
 Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)  
 895378

**ANNONCES**  
**LÉGALES**  
 Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centrefrance.com](http://www.centrefrance.com)  
**04.73.17.31.27**  
[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)  
 Pour servir l'administration, votre journal est habitué  
 à la publication des annonces judiciaires et légales  
 sur l'ensemble du département de la Haute-Loire  
 ou dans un vigneron fixe par l'arrêté du 17 novembre  
 2023 en vertu de la loi relative aux modalités  
 de publication de ces annonces.

**ANNONCES LÉGALES**  
**ET ADMINISTRATIVES**  
 PRÉFET  
**DE HAUTE-LOIRE**  
 COMMUNES DE SAINT-MAURICE-DE-LIGNON ET GRAZAC

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**projet d'aménagement sécurisé des accès à la passerelle**  
**hémipavane des Gorges du Lignon**  
 Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2023-49  
 du 29 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique conjointe préfé-  
 rable à la décision d'utilité publique pour le projet d'aménagement  
 sécurisé des accès à la passerelle hémipavane des Gorges du Lignon sur  
 les communes de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac et à la cessibilité du  
 foncier nécessaire à la réalisation de l'opération.  
 Cette enquête publique, du préfet de la communauté de communes des  
 Sacs, d'une durée de 30 jours, se déroulera du **mardi 16 mai 2023 à 8**  
**heures 15 au mercredi 14 juin 2023 à 11 heures 45** inclus. Le siège de  
 l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Maurice-de-Lignon.  
 Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier  
 d'enquête dans les mairies de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac où il sera  
 déposé pour être tenu à la disposition du public aux jours et heures  
 habituels d'ouverture de chaque mairie au public :  
**Mairie de Saint-Maurice-de-Lignon** : du mardi au samedi de 8 heures 15  
 à 11 heures 45  
**Mairie de Grazac** :  
 mardi : jeudi - vendredi - samedi : de 9 heures à 12 heures  
 mercredi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures 30  
 Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture  
 : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr) (rubrique : Publication - enquêtes publiques  
 Etat - célébration d'utilité publique).  
 Eveil

file:///C:/Users/Jouitroy/Downloads/EVEIL%2023-49

Ces mêmes documents ainsi qu'un dossier dématérialisé pourront être  
 consultés à la Préfecture de la Haute-Loire - Bureau des collectivités terri-  
 toriales et d'aménagement sur rendez-vous (tel. : 04 77 59 54 45).  
 Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête particulière en  
 matière sera faite, avant l'ouverture de l'enquête, par le président de la  
 communauté de communes des Sacs, par lettre recommandée avec ac-  
 cusé de réception, aux propriétaires.  
 Mme Dorcy DUFFROY, attachée au conseil départemental de Haute-Loire,  
 a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle recevra les  
 observations du public.  
 - à la mairie de Saint-Maurice-de-Lignon, les :  
 mardi 16 mai 2023 : de 8 heures 15 à 10 heures 45  
 samedi 17 juin 2023 : de 9 heures 45 à 11 heures 45  
 mercredi 14 juin 2023 : de 9 heures 45 à 11 heures 45  
 - à la mairie de Grazac, les :  
 mercredi 24 mai 2023 : de 10 heures à 18 heures  
 jeudi 1er juin 2023 : de 10 heures à 12 heures  
 samedi 10 juin 2023 : de 10 heures à 12 heures  
 De plus, les observations et propositions du public pourront être soit :  
 - consignées sur les registres d'enquête déposés à cet effet en mairies de  
 Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac ;  
 - adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de  
 Saint-Maurice-de-Lignon 127 rue nationale - 43200 Saint-Maurice-de-  
 Lignon ;  
 - adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-ep-gorgesdu-lignon@ Haute-Loire.gouv.fr](mailto:pref-ep-gorgesdu-lignon@ Haute-Loire.gouv.fr)  
 Toute observation formulée avant le 16 mai 2023 à 8 heures 15 ou après  
 le 14 juin 2023 à 11 h 45 ne sera pas prise en compte, quel que soit son  
 mode de dépôt.  
 Le commissaire enquêteur transmettra au préfet, dans un délai d'un mois  
 à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et ses conclusions.  
 Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposi-  
 tion du public en mairies de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac et à la  
 Préfecture de Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture  
 de l'enquête. Ces documents seront également mis en consultation sur le  
 site internet des services de l'Etat de la Haute-Loire pendant un an.  
 La publication du présent avis en ligne robotiquement en vertu de l'application  
 des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'exploitation pour cause d'utilité  
 publique, et/ou après reprographie.  
 « En vue de la fixation des indemnités, l'exploitant sollicite aux proprié-  
 taires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit  
 l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordon-  
 nance d'expropriation.  
 Le propriétaire et l'exploitant sont tenus d'appeler et de faire connaître à  
 l'exploitant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'exploita-  
 tion, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitu-  
 des.  
 Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2  
 du code de l'exploitation sont en demeure de faire valoir leurs droits  
 par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'exploitant, à  
 défaut de quoi ils sont déchu de tous droits à indemnité ».

**PETITES**  
**ANNONCES**  
 Votre petite annonce  
 par téléphone ou par mail  
**04.73.17.30.30**  
[annonces.cfp@centrefrance.com](http://annonces.cfp@centrefrance.com)

**IMMOBILIER**  
**UNIVERS VIAGER**  
 Votre Spécialiste en AUVERGNE  
 9, place de Jaurès  
 63000 Clermont-Ferrand  
**06 07 81 67 85**  
[www.univers-viager.fr](http://www.univers-viager.fr)  
**BONNES AFFAIRES**  
**AGRICULTURE**  
**MATÉRIELS AGRICOLES**  
 VEND REMORQUE, bennes ron-  
 des, moutonneur à veaux, éven-  
 teur MIMO, va et vient...  
 Tél. 06.56.78.55.12 214907  
**RECHERCHE TRAC-  
 TEURS AGRICOLES,**  
 à partir de 1970, tous  
 états, toutes marques,  
 même hors service.  
 CORNELOUP D, tél.  
 06.10.24.45.96, siren  
 751.289.349 010315  
 212889  
**DIVERS**  
**OCCASIONS DIVERSES**  
 BOIS DE CHAUFFAGE, hêtre,  
 chêne, 2m et bûches  
 07.85.50.75.91 210117  
**MARIAGES RENCONTRES**  
**RENCONTRES**  
**PARTICULIERS**  
 HOMME 70 ANS, sérieux,  
 sobre, dynamique, aimant  
 nature, balades, souhaite  
 rencontrer 1 femme, âge en  
 rapport, milieu rural, pr  
 partager les choses de la Vie.  
 Carte EPF BP 90704  
 63020 Clermont-Fd Cedex  
 2 sous 161. [DOM-  
 002418]. 214715

**TÉLÉPHONE**  
 AMANDINE, femme seule,  
 ch. bouffée d'expériences au  
 téléphone avec un homme  
 a u . . . 5 D , 1 4 1 .  
 0 8 . 9 5 . 1 0 . 1 6 . 0 6 .  
 0 . 8 0 € / min + prix appel,  
 RCS09004089. 213759  
 MARYSE, 63 ans, ch.  
 1 homme pr ré. télépho-  
 que, compliqué et respect  
 avant tout, appelle au.  
 HD, tél. 08.95.10.04.47 -  
 0.80 €/min + prix appel,  
 RC48777388. 213758

Si vous écrivez en réponse  
 à une petite annonce,  
 n'oubliez pas d'indiquer  
**le numéro de référence**

L'EVEIL 22 mai 2023